

COMMUNE DE FLEIGNEUX

Délibérations du Conseil Municipal du 07 juin 2022

Convocation du 31/05/2022

L'an deux mille vingt et deux, le mardi 7 juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Étaient présents : M. CORNET Pierre, M. Louis REINBOLD, M. BELLEVILLE Michel, M. Thierry MALJEAN, Mme Valérie GARANT, Mme Sandrine MINE, Mme Valérie FRIGNET, M. Pascal HUT, M. Carlos NOBRE, M. Eric JOSTE, M. Patrick DUFOUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme MINE Sandrine est élue secrétaire de séance.

2022014) Rénovation de la salle des fêtes-Mairie : Liste des entreprises retenues

M. le Maire rappelle qu'à l'issue de la consultation, six entreprises avaient été retenues et deux autres après négociation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix des huit entreprises :

- Lot 1 : La Grande Ruelle
- Lot 2 : GUILLET Johann
- Lot 3 : Ardennes Fermetures
- Lot 4 : CGC Isolation
- Lot 5 : BARRE BOUQUIGNAUD
- Lot 6 : CHARRIEAU Dominique
- Lot 7 : JACQUEMARD
- Lot 8 : EVOLUTION

2022015) Avancement projet salle des fêtes-Mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que trois entreprises (couverture, électricité, gros œuvre) sont intervenues. Le planning du chantier est respecté. Le panneau de chantier est posé.

2022016) Subvention Ardenne Métropole :

Concernant la Mairie, le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention prévisionnelle maximale de 3301.51€ vient d'être attribuée en date du 30/05/22.

2022017) Chasse en forêt communale :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la demande du Président de la Société de Chasse dite « Les Chasseurs de la Commune » de porter le nombre de fusils autorisés à 30. Mr le Maire est chargé de rédiger l'avenant correspondant.

2022018) Actes de la Commune :

A compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité par voie électronique devient la règle. A l'unanimité, les conseillers et Mr le Maire entérinent ce choix et renoncent à la dérogation.

Lecture faite, le présent Procès-Verbal a été signé par les membres présents,